

**République de Guinée**

Travail- Justice- Solidarité



# **CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION**

## ***N° 012 et 013***

Enregistré au Secrétariat Central du CNT sous les n° 1872 du 04.12.2025 et n°1885 du 09.12.2025

## **SESSION 2026**

### **RAPPORT**

- **Examen de l'Accord de Prêt entre la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) et le Gouvernement de la République de Guinée pour le Financement Partiel du Projet d'amélioration et de Modernisation de quatre (4) lycées Agricoles en République de Guinée**
- **Accord de prêt entre la Banque D'investissement et de Développement de la CEDEAO et le Gouvernement de la République de Guinée pour le financement partiel du projet de construction de trois (3) microcentrales hydroélectriques de puissance totale de (27,6 MW) en République de Guinée.**

### **Fait**

**Par la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire.**

Présenté par le Rapporteur Général, **Honorable N'Gouamou Fabara KONE**

Mars 2026

**Honorable Président du Conseil National de la Transition,  
Honorables Conseillers Nationaux,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs, en vos qualités, rangs, grades, tout protocole observé ;**

Le Conseil National de la Transition a été saisi par le Gouvernement en procédure d'urgence pour autoriser la ratification de deux Accords de prêt, à savoir :

- l'Accord de Prêt entre la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) et le Gouvernement de la République de Guinée, pour le Financement Partiel du Projet d'amélioration et de Modernisation de quatre (4) lycées Agricoles en République de Guinée ;
- l'Accord de prêt entre la Banque D'investissement et de Développement de la CEDEAO et le Gouvernement de la République de Guinée, pour le financement partiel du projet de construction de trois (3) microcentrales hydroélectriques de puissance totale de (27,6 MW) en République de Guinée.

Dans le cadre de cette procédure, la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire a été saisie pour l'examen au fond, et les autres Commissions permanentes pour avis. Les deux Accords ont fait l'objet d'étude en commission et en inter-commissions entre le 09 mars et le 9 Avril 2026.

Les travaux d'examen ont mobilisé de façon intense les Conseillers nationaux à tous les niveaux avec une forte implication des cadres et assistants de l'administration parlementaire.

Les départements bénéficiaires de l'Accord relatif aux quatre (4) lycées agricoles et celui sur les trois micro barrages, que sont respectivement le Ministère en charge de l'Enseignement professionnel et le Ministère de l'énergie, ont participé activement aux travaux, à travers les cadres de leurs différents services concernés.

Aussi et surtout, les cadres du Ministère de l'Économie, des finances et du Budget, en la personne du du Secrétaire Général, de la Direction des Financements (Ex direction de la dette), celles des Investissements publics et du Trésor.

**Honorables Conseillers Nationaux,**

Ces deux Accords s'inscrivent dans la vision du Programme Simandou 2040.

La réalisation de quatre (4) lycées agricoles s'inscrit dans le cadre du Programme Décennal de l'Éducation en Guinée (ProDEG 2020-2030). Inspiré de ce Programme, le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (METFPE) a élaboré une stratégie de développement de L'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle 2022-2030. La construction, la réhabilitation et la modernisation des quatre (4) lycées agricoles traduit la matérialisation de cette volonté politique dans les quatre (4) régions naturelles du pays. Il s'agit donc, pour cet Accord, de doter le pays d'institutions agricoles modernes et performantes, capables de former une main d'œuvre qualifiée, afin d'accompagner les chaines de valeurs agro-industrielles.

Le second Accord qui porte sur la construction de trois (3) micro barrages, découle d'une politique qui vise à renforcer la sécurité énergétique, soutenir l'industrialisation et inscrire la Guinée sur la trajectoire de la transition énergétique. Cette orientation est alignée sur l'atteinte de l'ODD7, le Pacte M300, le Plan Directeur de Développement des Infrastructures Électriques Horizon 2035 et du Programme National d'Électrification Rurale (PNER).

Il ressort donc que les deux (2) Accords portent sur des projets tout à fait alignés sur des orientations stratégiques attachées à des politiques.

## **Honorables Conseillers Nationaux,**

Les Accords de prêt, objet de l'autorisation de ratification qui nous est requise, présentent les caractéristiques suivantes :

➤ **Pour l'Accord de prêt relatif au financement Partiel du Projet d'amélioration et de Modernisation de quatre (4) lycées Agricoles en République de Guinée :**

Il s'agit d'un projet qui porte sur la construction, la réhabilitation et la modernisation des lycées agricoles de Bordo (Kankan), Baladou (Guéckédou), Koundara et Macenta afin d'en faire des pôles régionaux de références pour la formation technique agricole. Son coût total est estimé à **29 782 000 EUR**, hors taxes et hors douane.

Le financement s'élève à un montant de **28 288 000 EUR**, soit 95% du coût total du projet et le reste du financement devant être assuré par l'État guinéen à hauteur de **1 494 000 EUR** soit 5%.

Ce prêt est accordé par la BIDC aux conditionnalités ci-après :

- Taux d'intérêt : Euribor 6 mois +3,8% /an ;
- Commission d'engagement : 0,5% ;
- Commission d'arrangement : 1% ;
- Frais administratif : 1% ;
- Durée de remboursement du prêt : 8 ans ;
- Période de grâce : 2 ans ;
- Echéance de paiement : semestrielle ;
- Monnaie de remboursement : euro.

➤ **Pour l'Accord de prêt relatif au financement partiel du projet de construction de trois (3) microcentrales hydroélectriques de puissance totale de 27,6 MW en République de Guinée signé entre la Banque D'investissement et de Développement de la CEDEAO et le Gouvernement de la République de Guinée :**

Le projet, objet de cet Accord, vise à construire trois (3) microcentrales hydroélectriques sur le bassin du fleuve Sénégal, dans les préfectures de Mamou (Bolokoun 1,2 MW dans Porédaka) et de Dalaba (Poukou 4,4 MW dans Mitty et Biwbaw 22 MW dans Kébaly). L'axe Mamou-Dalaba est l'un des axes stratégiques à la fois pour l'OMVS et la Guinée.

La construction de ces microcentrales permettra le renforcement de l'électrification rurale par le raccordement des localités avoisinantes, la réduction de la dépendance aux sources d'énergie fossile, la création d'emplois locaux directe et indirecte et la promotion d'énergie propre et résiliente aux changements climatiques.

La gestion des barrages et le remboursement des financements seront assurés par la SOGEOH.

Le coût total du projet s'élève à **99 859 000 EUR**, avec une participation de l'État à hauteur de **4 696 000 EUR**, soit 4,7%, et **95 163 000 EUR**, soit 95,3% apportés par la BIDC avec les conditionnalités suivantes :

- Taux d'intérêt : **Euribor 6 mois +4,9%** ;
- Commission d'arrangement : **1%** ;
- Durée d'amortissement : **10 ans** ;
- Différé de remboursement : **2 ans** ;
- Commission d'engagement : **0,50%** ;
- Frais administratifs : **1%** ;
- Modalités de paiement : **semestrielle** ;
- Délais de disponibilité de fonds : **4 ans** ;
- Monnaie de remboursement : **Euro**.

## **Honorables Conseillers Nationaux,**

Pour mieux cerner les projets concernés et les enjeux qui s'y rapportent, il convient de présenter les principales composantes :

**Concernant le projet des quatre (4) lycées agricoles**, il est à noter que son exécution est prévue sur une durée de trente (30) mois, avec la maîtrise d'ouvrage du METFPE et la maîtrise d'ouvrage déléguée assurée par le Service National des Infrastructures, Equipements et de la Maintenance (SNIEM).

Les composantes du projet se déclinent comme suit :

**Composante 1 : développement et mise à niveau des Infrastructures, 12 909 750 EUR, financée par la BIDC soit 43%**

Elle impliquera:

- La rénovation des installations existantes ;
- La construction de nouvelles installations pour augmenter la capacité des lycées existants.

**Composante 2 : mise à disposition d'outils de formation et d'équipements agricoles, elle est financée par la BIDC à hauteur de 9 314 488 EUR soit 31%**

Elle vise à :

- Inclure de nouveaux modules de formation ;
- Mettre à la disposition des lycées, des outils de formations et des équipements dans les domaines qui sont en demande en Guinée ;
- Equiper les laboratoires de technologies axées sur l'agriculture, ateliers et unités de production et de transformation : atelier de machines agricoles, laboratoire des sols, laboratoires de biologies, unités de traitements du maïs pour la farine de maïs, unités d'extraction d'huile (soja), unités de transformation du riz, unité de traitement du café, unités de transformation du manioc, ferme avicole et pisciculture.

**Composante 3 : contrôle et surveillance des travaux financée à hauteur de 387 293 EUR, soit 1% par la BIDC**

Il est prévu des prestations d'études complémentaires, d'exécution et de surveillance des travaux de l'ensemble des installations des lycées cibles, y compris les équipements à installer et à mettre en service ainsi que le respect scrupuleux du cahier des charges.

**Composante 4 : développement des modules de formation, formation de formateur et soutien technologique, financée à hauteur de 4 085 272 EUR, soit 14% par la BIDC**

Le partenaire **Planet one** développera le programme et les nouveaux modules de formation. Cette composante repose sur trois (3) points, à savoir :

- Développement de modules de formation :
  - programme d'études/Syllabus ;
  - matériel de formation et l'apprentissage (manuel de participant, guide du formateur, etc...) ;
- Formation des formateurs

Il propose également une formation de base axée sur les résultats, sur tous les cours proposés. Cette formation suit un modèle qui s'aligne sur les normes de l'industrie ainsi que les normes nationales de compétences professionnelles (NOS) et un programme basé sur une formation technique et une méthodologie d'enseignement moderne, dirigés par les experts internationaux.

- Soutien technologique :

Cette sous composante s'appuie sur la mise en place d'une solution de système de gestion de l'apprentissage. Les opportunités d'apprentissage sous la solution LMS de Planet One sont :

- Apprentissage collaboratif ;
- Apprentissage piloté par l'élève ;
- Apprentissage interculturel ;
- Apprentissage mobile ;
- Apprentissage fondé sur les données probantes et axés sur les résultats.

**Composante 5 : appui institutionnel, gestion et gouvernance du Projet pour un montant total de 2 145 078 EUR, soit 7% dont 691 039 EUR par la BIDC et 1 450 039 EUR par l'Etat Guinéen**

Elle repose sur deux(2) sous composantes :

- Appui Institutionnel:
  - le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de l'Unité de gestion du Projet (l'UGP) ;

- Gestion et gouvernance du Projet :

Elle concerne la planification de toutes les activités liées à la coordination, au suivi et au contrôle de l'exécution des services et des travaux du Projet.

**Composante 6 : audit technique et financier du Projet pour un montant total de 76 225 EUR soit 0.26 % financée par la BIDC**

Cette composante consiste à réaliser un audit technique et financier des travaux réalisés dans le but de vérifier :

- L'exécution des travaux conformément aux marchés ;
- La régularité des procédures de passation des marchés aux sous-traitants, s'il y'a lieu ;
- Le respect des délais ;
- La qualité et la régularité de l'intervention des missions de contrôle et surveillance des travaux ;
- La situation financière des travaux ;

**Quant au second projet, relatif au trois (3) micro barrages électriques, les composantes du projet sont structurées de manière cohérente autour de six piliers majeurs :**

**Composante 1 : Réalisation des études d'avant-projet détaillé (APD), financée à hauteur de 5 300 000 EUR par la BIDC.**

- Mise à jour des études APS ;
- Dimensionnements techniques ;
- Analyses hydrologiques, géotechniques, socio-économiques et environnementales ;
- Optimisation des variantes techniques.

**Composante 2 : Travaux de construction et acquisition d'équipements pour un montant de 74 700 000 EUR financée par la BIDC.**

- Ouvrages hydrauliques (barrages, prises d'eau, dessableurs) ;
- Conduites forcées adaptées à chaque site ;
- Usines hydroélectriques et équipements électroniques
- Poste et lignes électriques de raccordement vers Dalaba ;
- Piste d'accès et plateformes techniques.

**Composante 3 : Contrôle et surveillance des travaux pour un montant de 8 000 000 EUR financée par la BIDC.**

- Contrôle technique externe ;
- Validation des plans d'exécution ;
- Supervision des travaux et essais de performance ;

**Composante 4 : Appui institutionnel et technique à la SOGEOH pour un montant de 4 614 666 EUR dont 2 381 326 EUR, financée par la BIDC et 2 233 340 EUR par l'Etat guinéen.**

- Renforcement des capacités ;
- Construction et équipement du siège de la Société de Gestion de l'Énergie des ouvrages du Haut Bassin du Fleuve Sénégal (SOGEOH) ;

- Fonctionnement de l'unité de gestion du projet (UGP) ;

**Composante 5 : Mise en œuvre des mesures environnementales et sociales financée à hauteur de 1 850 000 EUR par l'Etat guinéen.**

- Exécution du PGES ;
- Campagne d'information et de sensibilisation ;
- Reboisement, sécurisation des sites, mesure de compensation ;
- Gestion des impacts sur les éleveurs et les agriculteurs.

**Composante 6 : Audits techniques, financiers et environnementaux pour un montant de 250 000 EUR financée par la BIDC.**

- Evaluation externe indépendante en fin de projet ;
- Certification et conformité ;
- Capitalisation des bonnes pratiques ;

A noter que les imprévus techniques et financiers sont projetés à **5 144 067 EUR**, soit **5%** du montant total du projet, dont **4 531 566 EUR** pour la BIDC et **612 501 EUR** pour la République de Guinée.

**Honorables Conseillers Nationaux,**

Lors des travaux en commission et en inter-commissions ont exploré un nombre important de questions aussi diverses que variées. En ce qui concerne le projet sur les quatre (4) lycées agricoles elles ont porté sur :

- ✓ le niveau d'élaboration du plan de travail et manuel de gestion ;
- ✓ le plan de passation de marchés ;
- ✓ la date limite de décaissement des fonds ;
- ✓ le niveau d'exécution des projets précédents ;
- ✓ la date de démarrage des travaux ;
- ✓ la stratégie de mise en œuvre du contenu local ;
- ✓ la conformité environnementale et sociale ;
- ✓ l'inscription du projet au PIP ;
- ✓ le taux de concessionnalité ;

Quant aux trois (3) micro barrages, les questions ont porté essentiellement sur :

- ✓ les mesures envisagées pour la protection des têtes de sources des barrages ;
- ✓ le plan d'indemnisation du projet ;
- ✓ l'identification des localités riveraines et les modalités de leur alimentation en courant électrique ;
- ✓ le coût unitaire par barrage ;
- ✓ l'implication de l'AGER dans le projet ;
- ✓ le plan de maintenance des infrastructures ;
- ✓ le dispositif de pose des compteurs ;
- ✓ la politique de tarification de l'électricité en milieu rural ;
- ✓ les modalités et le calendrier de réception des ouvrages ;
- ✓ l'intégration du projet dans le programme Simandou 2040 ;
- ✓ la mobilisation de la contrepartie financière guinéenne ;

- ✓ l'appréciation du coût global du projet ;
- ✓ la participation du secteur privé guinéen ;
- ✓ les conditions du prêt (coût, échéancier, soutenabilité) ;
- ✓ les dispositifs de gestion du projet (financement, passation de marchés, PGES, plan de travail).

### **Honorables Conseillers Nationaux,**

Après l'analyse des réponses fournies sur chacun des Accords par les cadres des Ministères en charge de l'Économie, de l'Énergie ainsi que de l'Enseignement professionnel, les recommandations suivantes ont été formulées :

#### **➤ Pour les quatre (4) lycées agricoles :**

Au regard des analyses effectuées et des échanges avec les parties prenantes, les Honorables Conseillers nationaux recommandent au Gouvernement de :

1- Procéder à un diagnostic actualisé de l'état des lycées agricoles concernés, en précisant leur niveau de fonctionnalité, leurs contraintes structurelles et leurs besoins prioritaires avant le démarrage effectif des travaux ;

2- Assurer une mobilisation diligente et sécurisée de la contrepartie financière de l'État, afin de garantir la continuité des travaux et éviter tout retard dans l'exécution du projet ;

3- Revoir pour la postérité, les conditions financières des prêts de ce type qui demeurent extrêmement chères, notamment en explorant des marges d'optimisation du coût et de l'échéancier, afin d'améliorer leur soutenabilité ;

4- Renforcer l'implication du secteur privé guinéen dans toutes les phases du projet (construction, fourniture d'équipements, maintenance), dans une logique de promotion du contenu local ;

5- Garantir la disponibilité et la formation continue des enseignants et encadreurs techniques, en adéquation avec les nouveaux modules et les exigences des filières agricoles modernes ;

6- Définir clairement les modules de formation en lien avec les besoins du marché agricole et agro-industriel, en tenant compte des chaînes de valeur prioritaires (riz, maïs, café, soja, élevage, pisciculture, etc.) ;

7- Mettre un accent en renforçant davantage la politique d'insertion professionnelle des diplômés, incluant des partenariats avec le secteur privé, l'accès au financement, ainsi que des dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat agricole ;

8- Clarifier et harmoniser les critères d'accès aux lycées agricoles, afin de garantir l'équité, la transparence et la promotion du mérite ;

9- Veiller à l'adéquation des infrastructures (salles de classe, internats, ateliers, laboratoires) avec les capacités d'accueil prévues et les standards modernes de formation technique ;

10- Assurer la qualité, la conformité et la pertinence des équipements agricoles à acquérir, en privilégiant des technologies adaptées au contexte guinéen ;

11- Accélérer la mise en place d'un plan de passation des marchés transparent et efficace, garantissant la célérité et la qualité dans l'exécution des travaux ;

12- Élaborer un plan de travail détaillé assorti d'un manuel de gestion du projet, précisant les responsabilités, les délais et les indicateurs de performance ;

13- Renforcer le dispositif de gouvernance et de suivi-évaluation du projet, à travers des mécanismes de contrôle réguliers et des audits techniques et financiers indépendants ;

14- Tirer les leçons des projets antérieurs similaires, afin d'améliorer l'efficacité dans la mise en œuvre et d'éviter la reproduction des insuffisances constatées ;

15- Respecter les délais contractuels d'exécution des travaux, afin de limiter les surcoûts et garantir la mise en service rapide des infrastructures ;

16- Présenter semestriellement à la représentation nationale, à travers la Commission compétente, un rapport détaillé sur l'état d'avancement du projet, incluant les aspects techniques, financiers et pédagogiques.

➤ **Pour les trois micro-barrages :**

Au regard des analyses effectuées et des réponses apportées par les parties prenantes, les Honorables Conseillers nationaux recommandent au Gouvernement de :

1- Veiller à l'alimentation effective en électricité des localités riveraines des sites du projet, en prenant toutes les dispositions techniques, financières et opérationnelles nécessaires à leur raccordement prioritaire ;

2- Impliquer pleinement l'Agence Guinéenne d'Électrification Rurale (AGER) dans les phases de distribution et de commercialisation de l'électricité, notamment en milieu rural, afin de garantir une gestion adaptée et durable du service ;

3- Revoir le mécanisme de financement du projet, en prévoyant la prise en charge par l'État des charges financières liées au prêt durant les quatre (4) premières années, voire au-delà, si nécessaire, afin d'alléger la pression sur la trésorerie du projet en phase initiale ;

4- Institutionnaliser l'intégration systématique du volet "acquisition et pose de compteurs" dans tous les projets énergétiques, en faisant une norme nationale et une condition préalable à toute validation de financement ;

5- Définir une politique tarifaire adaptée aux réalités socio-économiques du milieu rural, afin de garantir l'accessibilité et l'équité dans l'accès à l'électricité ;

6- Réserver la construction du siège de la SOGEOH à une entreprise guinéenne et veiller à l'implication effective du secteur privé national à toutes les phases du projet.

7- Prendre des mesures rigoureuses pour la protection des têtes de sources et les berges des barrages, en vue de préserver durablement les ressources hydriques et l'équilibre environnemental ;

8- Mobiliser diligemment la contrepartie financière de l'État guinéen, afin d'éviter tout retard dans l'exécution du projet ;

9- Renforcer la stratégie de contenu local, en favorisant l'emploi de la main-d'œuvre nationale, la sous-traitance locale et le transfert de compétences ;

10- Élaborer et mettre en œuvre un plan de maintenance durable des infrastructures, garantissant leur performance et leur pérennité ;

11- Mettre en œuvre un plan d'indemnisation équitable, transparent et conforme aux normes en vigueur, au profit des populations affectées par le projet ;

12- Identifier de manière exhaustive les localités bénéficiaires et planifier leur électrification effective dans le cadre du projet ;

13- Accélérer la mise en œuvre du projet, afin de limiter les charges financières liées aux commissions d'engagement non utilisées ;

14- Veiller au strict respect des délais contractuels d'exécution des travaux ;

15- Garantir le respect des normes environnementales et sociales, conformément aux exigences nationales et internationales ;

16- Transmettre semestriellement à la représentation nationale, à travers la Commission de Suivi des Accords et Conventions, un rapport détaillé sur l'état d'exécution technique, financier et environnemental du projet.

17- Revoir pour la postérité, les conditions financières des prêts de ce type qui demeurent extrêmement chers, notamment en explorant des marges d'optimisation du coût et de l'échéancier, afin d'améliorer leur soutenabilité.

### **Honorables Conseillers Nationaux,**

Au regard de la description des deux projets et leurs différentes composantes, il ressort que la mise en œuvre de celui relatif aux quatre (4) lycées agricoles contribuera non seulement à la formation technique mais aussi à la création d'emplois qualifiés ainsi qu'à la modernisation du secteur agricole en Guinée. Ce projet s'aligne, comme indiqué plus haut, avec le pilier 1 du Programme Simandou incluant l'Agriculture qui reste l'un des secteurs contributifs au PIB à hauteur de 13%. La réalisation de ces quatre (4) lycées agricoles s'inscrit également dans les Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment le n°2 qui porte sur la faim zéro, n°4 sur l'éducation de qualité, n°8 sur le travail décent et la croissance économique et n°13 sur la lutte contre les changements climatiques. Il s'agit donc d'un projet pertinent et qui est tout à fait en phase avec les réalités et les besoins du pays quant à l'amélioration des conditions de vie de nos populations.

Le second Accord qui porte sur les trois micro-barrages, représente une opportunité majeure pour améliorer l'accès à l'électricité en milieu rural et soutenir le développement socio-économique des zones concernées. En revanche, il convient de souligner la nécessité de renforcer la rigueur dans la structuration financière, d'assurer une transparence accrue dans la gestion, ainsi que de garantir la

durabilité technique, sociale et environnementale du projet, en vue de préserver la soutenabilité à long terme.

Tenant compte des observations, des recommandations formulées, de la bonne et franche collaboration des cadres des départements et services concernés, de l'utilité et la pertinence des projets, et surtout de la priorité accordée au monde rural, la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire invite la plénière à autoriser la ratification de ces deux Accords.

## **La commission**